

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 9 mars 2010, la résolution suivante :

PP09-14005 : « Accorder, par résolution, le projet particulier de construction et d'occupation d'un équipement culturel et communautaire sur les lots 1 740 689 et 1 740 688 à Montréal situés à l'intersection de la rue Deville et de la 8^e Avenue, ainsi que la démolition du bâtiment existant portant le numéro civique 8450, 8^e Avenue pour les fins de cette construction, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003). »

Toute personne intéressée peut consulter cette résolution aux Bureaux Accès Montréal situés au 7511, rue François-Perrault et au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures régulières de bureau.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Le 17 mars 2010

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac